

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 26847**

### Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Chef d'équipe conchylicole et de cultures marines

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION                                                                                                                                                   | QUALITÉ DU(ES)<br>SIGNATAIRE(S) DE LA<br>CERTIFICATION |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) de la branche de la conchyliculture - Syndicat national des employeurs de la conchyliculture (SNEC) | Président                                              |

### Niveau et/ou domaine d'activité

#### Convention(s) :

3618 - Convention collective nationale de la conchyliculture

#### Code(s) NSF :

212 Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y.c. vétérinaire)

#### Formacode(s) :

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le chef d'équipe conchylicole et de cultures marines dirige, de manière régulière et autonome (sous les directives générales soit le l'employeur, soit d'un cadre), une équipe mise à sa disposition pour la réalisation de sa tâche.

Il participe à l'exécution des travaux liés à la production conchylicole et de cultures marines.

A ce titre, ses principales missions sont les suivantes :

- Exécuter les activités d'élevage selon les directives du responsable d'exploitation
- Conduire des machines et des engins
- Participer à la mise en marché des produits
- Animer une équipe

Les capacités attestées :

#### GESTION DE LA PRODUCTION

- Réaliser les travaux de captage, demi-élevage, affinage, finition en s'adaptant aux lieux et structures d'élevage et en respectant les consignes de sécurité et de préservation de l'environnement.
- Réaliser ou faire réaliser les opérations de tri, de calibrage et de conditionnement des produits en respectant les normes professionnelles en vigueur et les règles de traçabilité des produits.

#### OUTILS ET INSTALLATIONS

- Conduire les différents équipements de production (tri, emballage...) et les engins transport (bateau, tracteur, camion...) en veillant à la sécurité des biens et des personnes.
- Assurer la maintenance 1er niveau des équipements et engins.

#### COMMERCIALISATION

- Réaliser les documents liés aux commandes des particuliers, restaurateurs, poissonniers et GMS et à l'expédition des produits.
- Assurer le bon état marchand du point de vente et traiter les invendus.

#### GESTION D'EQUIPE

- Apporter un appui technique et méthodologique aux salariés en transmettant ses compétences
- Répartir le travail à réaliser dans l'organisation définie par le responsable en tenant compte des contraintes et des normes QHSE
- Transmettre et vérifier l'application des consignes de production et les normes QHSE par les membres de l'équipe
- Anticiper les problèmes pouvant surgir entre ou avec les membres de l'équipe et proposer des modalités de résolution de problèmes
- Donner un avis objectif et argumenté sur l'adéquation des personnes à leur poste
- Utiliser de manière appropriée les documents d'enregistrement des horaires et des absences

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Aquaculture en mer, cultures marines, conchyliculture

Chef d'équipe conchylicole

Ouvrier qualifié conchylicole

#### Codes des fiches ROME les plus proches :

A1404 : Aquaculture

#### Réglementation d'activités :

Activité réglementée par le Décret n° 2014-1608 du 26 Décembre 2014 relatif à la codification de la partie réglementaire du livre IX du code rural et de la pêche maritime. Il régit les conditions d'octroi des concessions.

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Les blocs de compétences sont :

- 1 - Gestion de la production
- 2 - Gestion des outils et des installations
- 3 - Commercialisation
- 4 - Gestion d'équipe

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION                      | OU | NON | COMPOSITION DES JURYS                                                                                                                                                                                                                                                     |
|------------------------------------------------------------------|----|-----|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant |    | X   |                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| En contrat d'apprentissage                                       |    | X   |                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Après un parcours de formation continue                          | X  |     | § 2 employeurs chefs d'entreprise<br>§ 2 représentants des salariés<br>§ 1 représentant de la Direction Interrégionale de la Mer (DIM)<br>§ 1 permanent du Comité Régional Conchylicole (CRC)<br>Eventuellement, une personne ayant une expertise sur un champ spécifique |
| En contrat de professionnalisation                               | X  |     | § 2 employeurs chefs d'entreprise<br>§ 2 représentants des salariés<br>§ 1 représentant de la Direction Interrégionale de la Mer (DIM)<br>§ 1 permanent du Comité Régional Conchylicole (CRC)<br>Eventuellement, une personne ayant une expertise sur un champ spécifique |
| Par candidature individuelle                                     |    | X   |                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Par expérience dispositif VAE prévu en 2015                      | X  |     | § 2 employeurs chefs d'entreprise<br>§ 2 représentants des salariés<br>§ 1 représentant de la Direction Interrégionale de la Mer (DIM)<br>§ 1 permanent du Comité Régional Conchylicole (CRC)<br>Eventuellement, une personne ayant une expertise sur un champ spécifique |

|                                   | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie  |     | X   |
| Accessible en Polynésie Française |     | X   |

| LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS | ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX |
|------------------------------------|-------------------------------------|
|------------------------------------|-------------------------------------|

**Base légale**
**Référence du décret général :**
**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 30 août 2016 publié au Journal Officiel du 07 septembre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé "Certificat de qualification professionnelle Chef d'équipe conchylicole et de cultures marines" avec effet au 07 juin 2016, jusqu'au 07 septembre 2021.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**
**Références autres :**
**Pour plus d'informations**
**Statistiques :**
**Autres sources d'information :**

Syndicat National des Employeurs de la Conchyliculture (S.N.E.C.)  
Siège administratif : 2 Rue du Parc au Duc, CS 17844, 29678 MORLAIX CEDEX, Tél : 02 98 88 13 33  
Mail : [snec@crcbn.com](mailto:snec@crcbn.com)  
Site : [www.snec-france.fr](http://www.snec-france.fr)

Syndicat National des Employeurs de la Conchyliculture

**Lieu(x) de certification :**

Syndicat National des Employeurs de la Conchyliculture (S.N.E.C.)  
Siège administratif : 2 Rue du Parc au Duc, CS 17844, 29678 MORLAIX CEDEX, Tél : 02 98 88 13 33  
Mail : [snec@crcbn.com](mailto:snec@crcbn.com)  
Site : [www.snec-france.fr](http://www.snec-france.fr)

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Les informations sur les organismes de formation habilités par la branche seront consultables sur le site du SNEC : [www.snec-france.fr](http://www.snec-france.fr)

**Historique de la certification :**